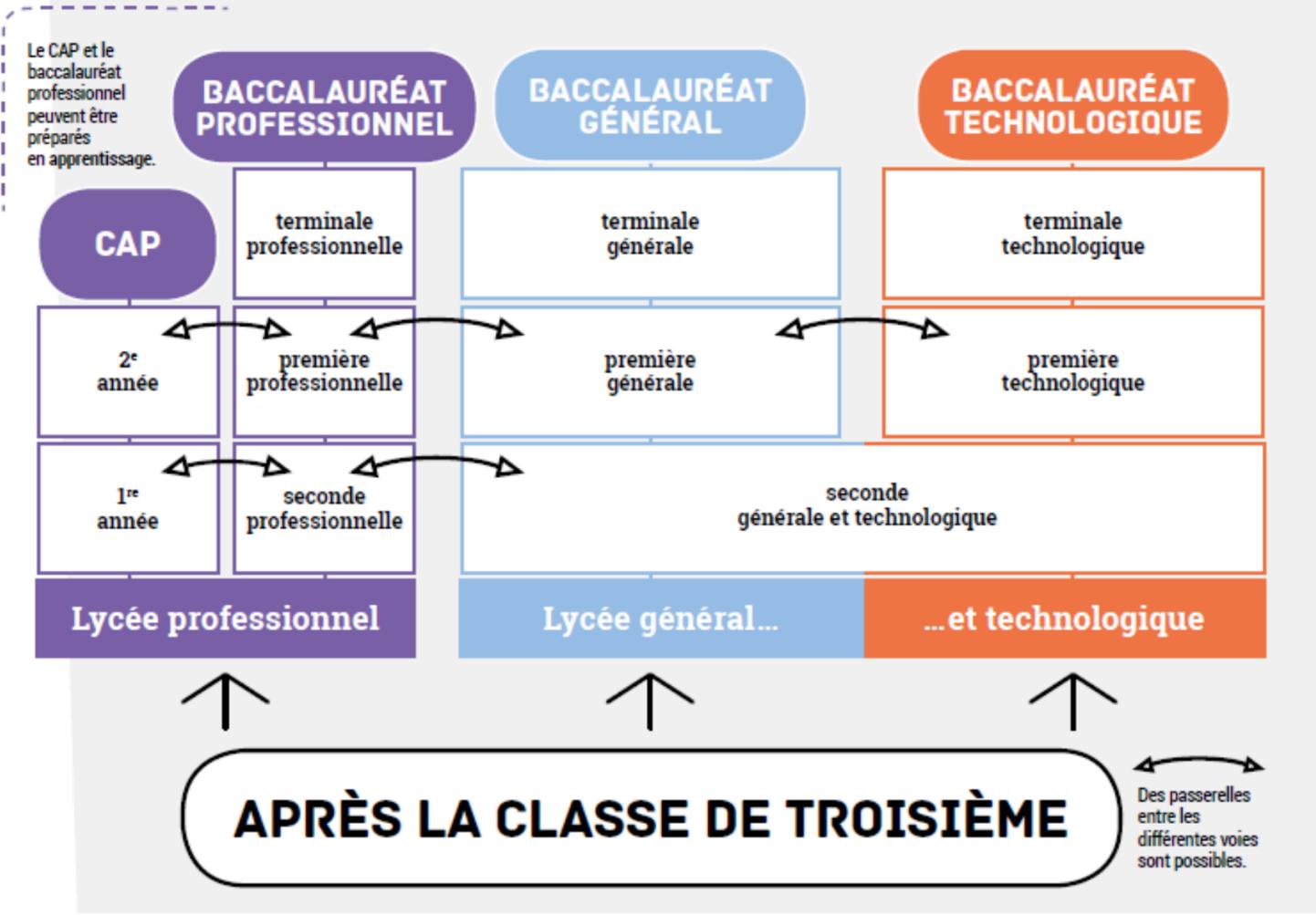


L'orientation en lycée général, technologique et professionnel

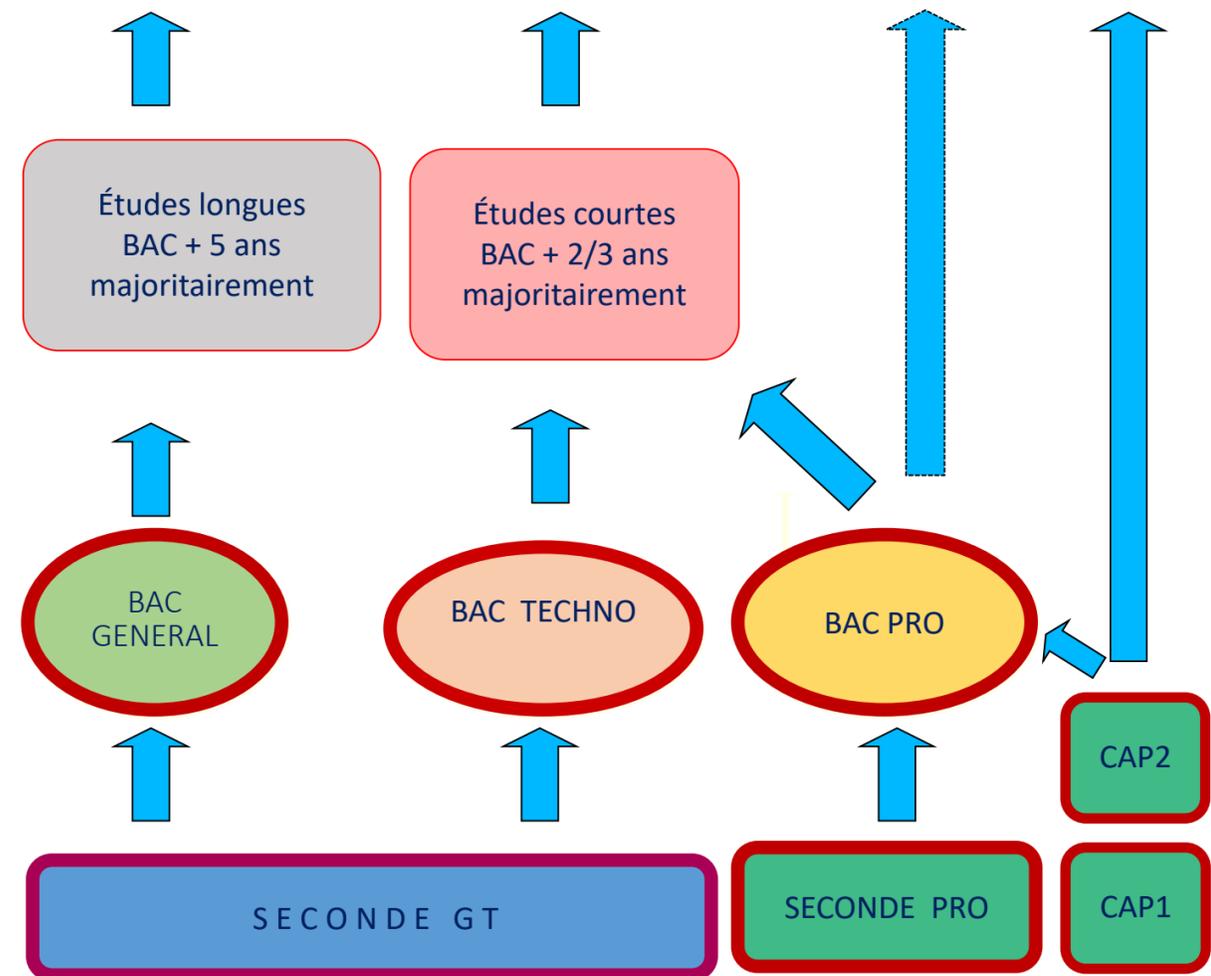


1. Le lycée professionnel
2. Le lycée général et technologique
3. l'orientation en 3^{ème}

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE



Insertion professionnelle



1. Le lycée professionnel

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

Des parcours plus personnalisés

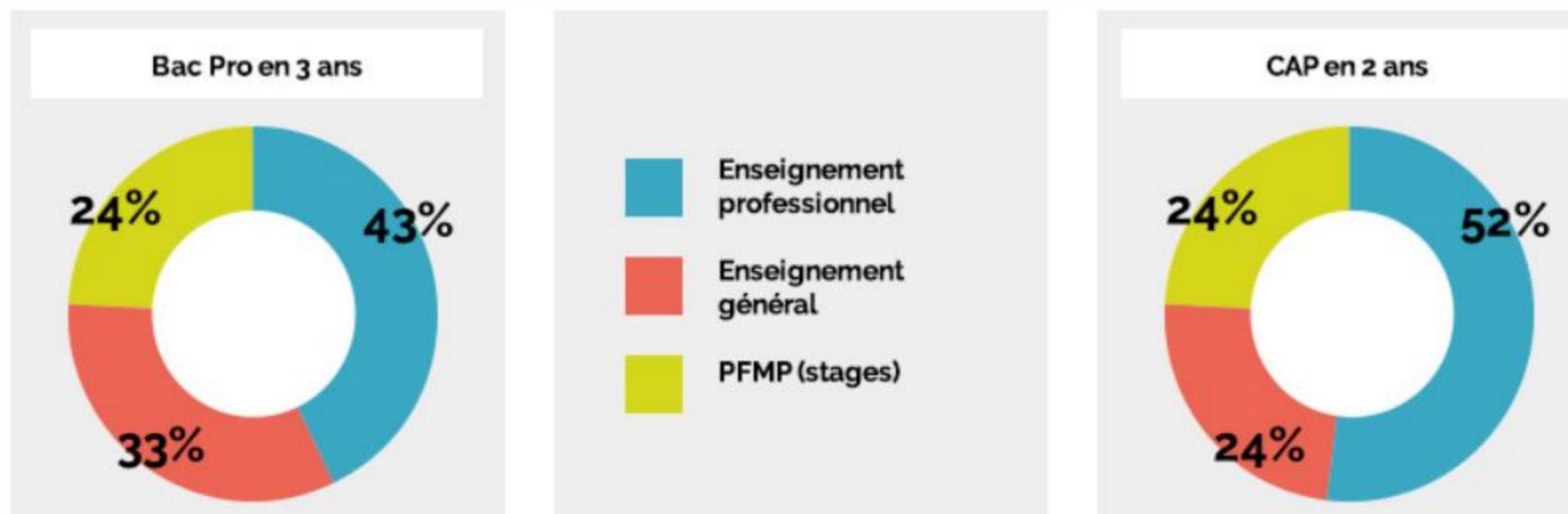
- Entrée en seconde professionnelle par **familles de métiers** débouchant vers une ou plusieurs spécialités de Bac Pro en première.
- Terminale professionnelle selon le projet de l'élève : module d'insertion professionnelle ou d'entreprenariat ou module de poursuite d'études
- Réalisation de chef d'œuvres pour validation de l'examen (Bac ou CAP).

Ressemblances et Différences BACS PROS et CAP

Répartition des enseignements

- Enseignement **théorique** et **pratique**
- Objectifs : développer des **compétences professionnelles**
- **Enseignements concrets** pour apprendre un métier rapidement

Répartition des enseignements



Près de 100 spécialités de BAC Pro

La moitié des enseignements développent des compétences professionnelles élargies à un domaine de métiers.

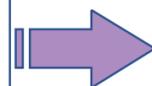
Près de 200 spécialités de CAP

Une majorité des enseignements sont liés à un métier précis.

2 façons d'apprendre : en LP ou en apprentissage

En lycée professionnel

Cours + Ateliers au LP
+
Stages en entreprise
Conventions de stages
Vacances scolaires



■ EN CAP

Du temps en entreprise



Des stages
12 à 14 semaines de stages
en entreprise, **sur 2 ans**,
selon les spécialités

Ou



Un contrat d'apprentissage
18 mois dans la même
entreprise ou **1 semaine**
en cours et **2 semaines**
chez l'employeur

■ EN BAC PROFESSIONNEL

Du temps en entreprise



Des stages
22 semaines de stages
en entreprise, **sur 3 ans**,
selon les spécialités

Ou



Un contrat d'apprentissage
24 mois dans la même
entreprise ou **1 semaine**
en cours et **2 semaines**
chez l'employeur



Même si l'apprentissage se développe il est difficile de trouver une entreprise et un chef d'entreprise qui accepte de « prendre un jeune » en apprentissage > toujours faire des vœux en LP au cas où...



Voie professionnelle : domaine ou métier

Bac pro (3 ans)

CAP (2 ans)

**Choisir un domaine
de bac professionnel**

- Commerce
- Electricité et environnements connectés
- Prothèse dentaire
- Métiers de la mode-vêtements
- Maintenance des équipements industriels
- Travaux paysagers...

Diplôme de niveau IV

Choisir un métier

- Installateur sanitaire
- Agent Polyvalent de restauration
- Menuisier
- Employé de commerce
- Pâtissier
- Fleuriste
- Horloger...

Diplôme de niveau V

Les familles de métiers

▼ MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- Travaux publics
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie
- Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente
- Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture
- Menuiserie aluminium-verre
- Aménagement et finitions du bâtiment
- Ouvrages du bâtiment : métallerie

▼ MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

- Gestion-administration
- Logistique
- Transport

▼ MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT

- Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial
- Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Métiers de l'accueil

▼ MÉTIERS DE LA MER

- Polyvalent navigant pont/machine
- Électromécanicien de marine
- Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche
- Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle, option voile, ou option yacht

▼ RENTRÉE 2020

Métiers des industries graphiques et de la communication

- Façonnage de produits imprimés, routage
- Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques
- Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
- Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture
- Technicien géomètre-topographe

Métiers de l'alimentation

- Boucher-charcutier-traiteur
- Boulanger-pâtissier
- Poissonnier-écailler-traiteur

Métiers de la beauté et du bien-être

- Esthétique cosmétique parfumerie
- Coiffure

Métiers de l'aéronautique

- Aéronautique option avionique
- Aéronautique option système
- Aéronautique option structure
- Aviation générale

Métiers de l'hôtellerie et restauration

- Cuisine
- Commercialisation et services en restauration

Quelques conseils et points de vigilance

- Participer aux **mini-stages** ainsi qu'aux **journées portes ouvertes** des établissements
- Faire les démarches nécessaires pour l'**apprentissage et l'enseignement privé**
- Certaines filières nécessitent un **dossier spécifique** **AVANT LE 25 AVRIL 2022**

- . **Métiers de la sécurité**
- . **Aéronautique, option avionique**
- . **Conduite et gestion de l'entreprise hippique**
- . **Conduite et gestion de l'entreprise maritime**
- . **Electromécanicien de marine**
- . **Bac Pro Prothèse dentaire**



Certaines formations professionnelles possèdent plus de demandes que de places
= Sélection sur dossier de 3^{ème}

2. Le lycée général et technologique

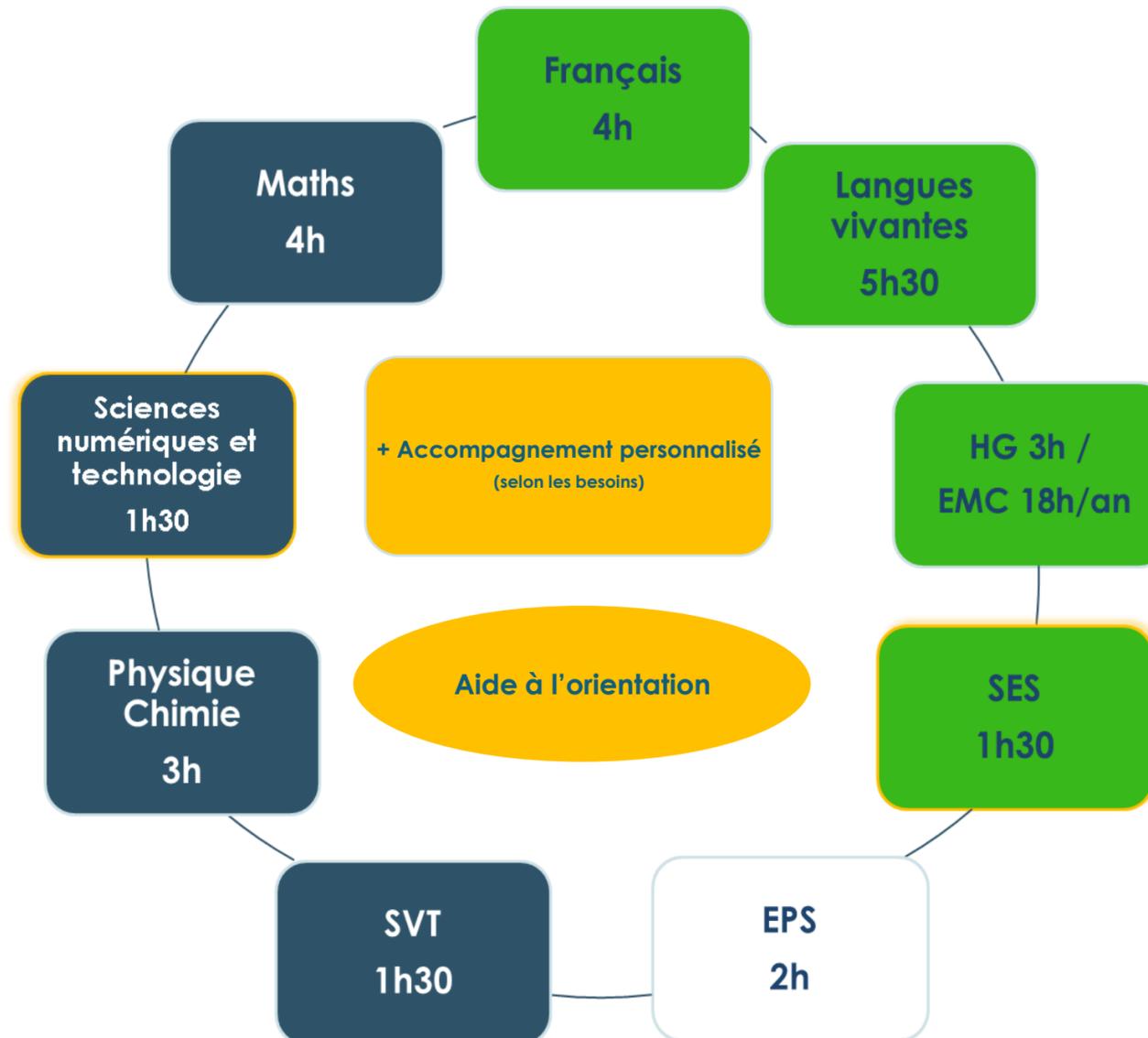
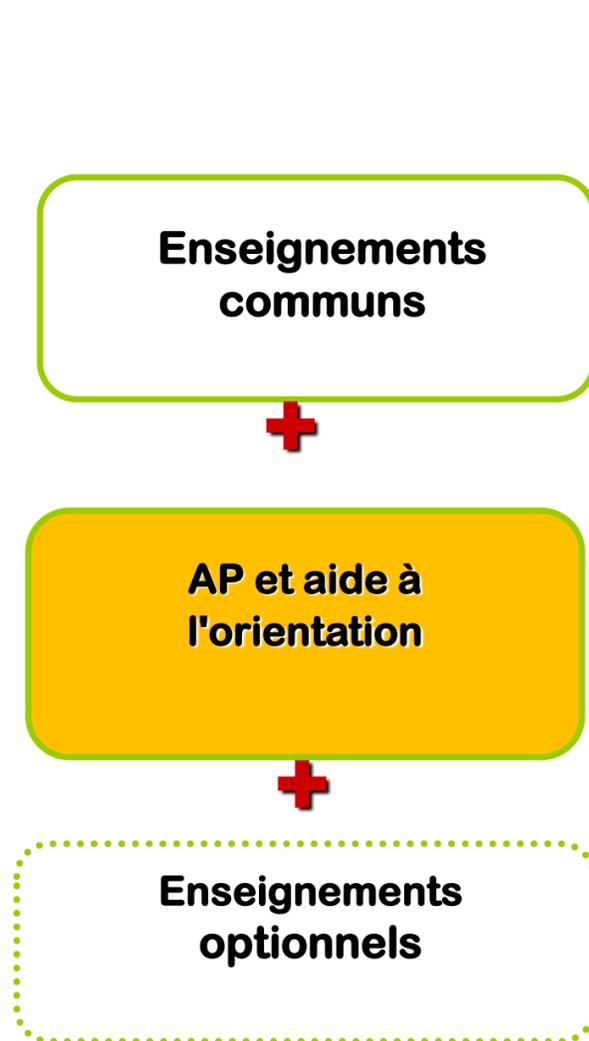
Qualités requises

- ✓ Intérêt pour les enseignements théoriques et abstraits
- ✓ Goût pour la réflexion, l'analyse
- ✓ Argumentation/expression écrite
- ✓ Prise de notes
- ✓ Travail personnel important
- ✓ Autonomie

Analyser
Commenter
Argumenter
Rédiger



La seconde générale et technologique



Les enseignements communs = 28h/semaine

Peuvent se rajouter à ce tronc commun, de 0 à 2 enseignements optionnels (maximum), parmi lesquels :

1 enseignement général, parmi les suivants :

- Langues et cultures de l'antiquité : latin ou grec, (3h)
- LV3 : italien, arabe, portugais, chinois, russe, breton, ... (3h)
- Arts : plastiques, cinéma, danse, musique, théâtre, histoire des arts (3h)
- EPS (3h)

Et/Ou

1 enseignement technologique, parmi les suivants :

- Management et Gestion (1h30)
- Santé et Social (1h30)
- Biotechnologies (1h30)
- Sciences de Laboratoire (1h30)
- Sciences de l'ingénieur (1h30)
- Création et Innovation Technologique (1h30)
- Création et Culture Design (Seul enseignement régulé) (6h)

Ces enseignements optionnels sont par définition non obligatoires. Si l'élève fait le choix de 2 enseignements optionnels, il faut impérativement en choisir 1 général et 1 technologique (exception faite pour le latin ou grec qui peut se rajouter à 1 option générale)



L'ensemble de ces options n'est pas présente dans tous les établissements. Elles seront choisies au moment de l'inscription.

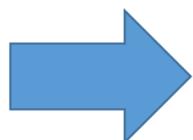
La voie GENERALE en 1^{re} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Éducation physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)



Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

La voie **GENERALE** en 1^{re} et Terminale

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
- A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)
 - * **2nde spécifique** (dossier- entretien) pour **STHR** (Appert) et **STMD** (Mandela ou Angers+ conservatoire)
 - * **Option Création et Culture Design** obligatoire en 2nde pour **STD2A** (Livet -dossier).

La voie technologique en 1e et terminale

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
 - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
 - S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

dont **3** nécessitant de s'engager dès la 2nde)



3. l'orientation / l'affectation en 3^{ème}

1^{ère} étape L'orientation

correspond à la forme
d'enseignement que vous
souhaitez poursuivre

L'élève fait un choix parmi les
voies d'orientation, et
formule un ou des vœux

La voie
professionnelle.

La voie générale et
technologique :

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre se prononce sur les vœux des familles et donne un avis définitif : favorable ou défavorable

2^{ème} étape L'affectation

correspond au lieu
d'enseignement dans
lequel vous souhaitez vous
diriger

L'élève fait des vœux d'affectation en
indiquant le ou les lycées de son choix les
voies d'orientation,

1^{er} vœu :
Lycée A

2^{ème} vœu :
Lycée B

3^{ème} vœu :
Lycée C

... 10 vœux
possibles

L'affectation relève de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) qui décide du lieu d'affectation de chaque élève

De février à mai

**Les vœux provisoires du 2^{ème} trimestre sont à saisir :
Du 18 janvier 2022 au 11 mars 2022**

**Les vœux définitifs du 3^{ème} trimestre sont à saisir :
Du 25 avril 2022 au 25 mai 2022**

APRÈS LA 3^{ÈME} : L'AFFECTATION EN 2NDE GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE

Les demandes d'orientation :

Les demandes provisoires se font mi-mars (conseil de classe du 2^{ème} trimestre), les demandes définitives se font fin mai (conseil de classe du 3^{ème} trimestre).

Les demandes d'affectation en lycée professionnel (10 vœux possibles : 1 formation + 1 établissement = 1 vœu) se font fin mai (conseil de classe du 3^{ème} trimestre).

Les demandes d'affectation en lycée général : Affectation sur une 2nde GT sur le principe de la sectorisation
Les Lycées de secteur de Rosa Parks :

- **Carcouët** : Management et gestion/ Santé et social/Sciences et laboratoire

- **Camus** : Cinéma-audiovisuel/musique/théâtre/Latin/ Italien/ Management et gestion

- **Monge-La Chauvinière** : Sciences et laboratoire/Sciences de l'ingénieur/Création et innovation technologique

Pour toutes demandes sur un lycée hors secteur, faire une dérogation (document à demander auprès du collège)

Impératif : Demander au moins 1 vœu sur son lycée de secteur

Pour le privé s'adresser directement auprès de l'établissement souhaité.

Lundi 25 avril

Familles

Date limite de retour en établissement d'accueil des dossiers pour les formations à recrutement spécifique :

- en 2^{de} GT : sections binationales
- en 2^{de} professionnelle : Métiers de l'aéronautique, option avionique - Métiers de la mer
- Métiers de la sécurité - Technicien en prothèse dentaire

**Du lundi 9 mai au mardi 31 mai
(jusqu'au 13 juin 12h sur
Affelnet)**

Familles

Saisie des vœux sur le Téléservice affectation uniquement pour les élèves de troisième des établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole (accessible avec identifiants de connexion)

Etablissements d'origine sur AFFELNET Lycée :

- suivi des saisies effectuées par les familles
- saisie des vœux pour les familles qui ne l'effectuent pas sur le TSA

CONSEILS DE CLASSE DU 3^e TRIMESTRE : les 30 / 31 mai 2022

**Vendredi 24 juin après-midi et
lundi 27 juin matin**

Commissions départementales d'affectation

Vendredi 1er juillet 14h30

Familles

Ouverture consultation des résultats sur le Téléservice affectation

Etablissements

Mise à disposition des résultats sur Affelnet lycée pour :

- Envoi des notifications par les établissements d'accueil pour les élèves affectés
- Diffusion des résultats par les établissements d'origine

**A partir
du vendredi 1er juillet
après-midi**

Inscriptions dans les établissements

Accès au Téléservice inscription (TSI) pour les élèves de troisième des établissements de l'éducation nationale

1^{er} étape : accès à e-lyco du collège pour se connecter



Cette fenêtre apparaît

2. Cliquer sur

3. Cliquer sur



2^{ème} étape : se connecter en utilisant identifiant et mot de passe

Cette nouvelle fenêtre apparaît :



Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Sélectionner votre profil;

Ecrire votre identifiant
Puis votre mot de passe
Puis connecter

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Accès avec l'identifiant et le mot de passe de mon compte parent transmis par le chef d'établissement

 Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

OU

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

3^{ème} étape : accéder à la rubrique « Scolarité Service »

Cette nouvelle fenêtre apparaît : vous êtes sur votre espace It's learning et cela vous permet d'avoir accès à la scolarité de votre enfant
Cliquer sur **scolarité service**

Accueil Espaces de travail Communautés Calendrier Vos enfants Services Externes **Scolarité Services**

13 5 2

COLLEGE ROSA PARKS (44-NANTES)

Actualités
AIDES ALIMENTAIRES ET FINANCIÈRES
Continuité pédagogique-courrier du 27/03 de M. Chollet Principal du collège
Pour télécharger l'application its learning e-lyco, suivez ce tutoriel
Comment se connecter à elyco?
Contacts collège

Agenda

Contacter vos RUPN's
[Demander une intervention / Signaler un problème](#)

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2de générale et technologique ou 2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP) ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation

Mes services
?

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	---	--	---

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.
Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [↗](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [↗](#).

Je saisis les intentions d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

Annuler

Valider

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation

Exemple ici la famille choisit en vœu 1
la 2^{de} générale et technologique ou 2
STHR

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Fermer x

Il n'y a pas d'autres
informations à compléter
pour la sélection de 2^{de} GT ou
2^{de} STHR

Après la validation de la sélection de la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, le récapitulatif de la sélection est affiché,

Il est possible d'ajouter une
intention pour une autre voie
d'orientation ou de modifier la
sélection

Sinon vous validez l'intention
choisie afin qu'elle soit prise en
compte et terminer la saisie

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

① Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

⏪ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

L'intention peut
être modifiée.

Si vous ajoutez une intention pour une autre voie d'orientation une nouvelle fenêtre apparaît, ici la famille fait un vœu de 2nde professionnelle
Vous pouvez faire 3 vœux d'intention

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client
Statut : scolaire

+ Ajouter une intention

Les intentions peuvent être reclassées et supprimées

Les intentions peuvent être modifiées

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation des intentions :

- ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- ✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client
Statut : scolaire

Modifier les intentions

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation

COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?
 De votre identifiant et mot de passe de votre compte EduConnect ou utilisez France Connect.
 Plus d'informations au verso.

INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 22/01/2022 Au : 11/03/2022

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre :

- 1 Avant le conseil de classe**
Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP.
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.
- 2 Après le conseil de classe**
Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 25/04/2022 Au : 25/05/2022

Conseil de classe du 3^e trimestre/2nd semestre : 29/05/2022

- 3 Avant le conseil de classe**
Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.
En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3^e), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022.
- 4 Après le conseil de classe**
Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**
D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation. **Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.
Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

AFFECTATION ET INSCRIPTION

- 5 De fin juin à début juillet**
Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



Plus d'information ici :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>

Les RDV individuels

• AU COLLEGE

- * Le **lundi matin et mardi après-midi**
- * Prendre RDV à la Vie Scolaire



AU C.I.O. DE NANTES

34 rue du Fresche Blanc
44322 Nantes
Tél : 02 40 94 00 12

En période scolaire

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Sur RDV de préférence

Pendant les vacances

Mêmes horaires
De préférence sur RDV
**(RDV possibles au CIO
avec Sophie Dumiot le mercredi matin).**



Portes ouvertes Lycées professionnels

Jean Jacques Audubon 10 Bd Paul Langevin Couëron	02.40.86.11.67	Samedi 12 mars	9h-12h
François Arago 23 Rue du Recteur Schmitt Nantes	02.40.74.25.10	Samedi 19 mars	9h à 16 h pour le lycée
Bougainville 2 Rue Eugène Leroux Nantes	02.51.80.24.02	Vendredi 11 mars Samedi 12 mars	16h à 20h 9h à 13h
EREA La Rivière 10 Bd A. Einstein Nantes	02.40.76.40.05	Samedi 30 avril	9h à 12h30
Léonard de Vinci 31 Rue de la Bottière Nantes	02.40.50.33.32	Samedi 5 mars	9h à 16h
Nelson Mandela 10 Rue P. Vidal-Naquet Nantes	02.51.72.86.60	Vendredi 11 mars Samedi 12 mars	18H à 21H 9H à 13H
Michelet - 41 Bd Michelet Nantes	02.40.74.95.31	Samedi 19 mars	9h à 12h30
Gaspard Monge La Chauvinière 2 Rue de la Fantaisie Nantes	02.40.16.71.00.	Vendredi 25 février Samedi 26 février	17h à 20h 9h à 12h30
Jacques Cassard (Maritime) 111 Rue du Port Boyer Nantes	02.40.50.51.01	Samedi 29 janvier Samedi 19 mars	Sur rendez-vous au : 02 40 50 09 42
Appert 24 Avenue de la Cholière Orvault	02.51.78.22.00	Samedi 26 février	9h à 15h30
Grand Blottereau 34 chemin du pourceau Nantes	02.40.49.39.98	V 11 mars S 12 mars	17h à 20h /8h30 à 12h30
Pablo Neruda Rue Pablo Neruda Bouguenais	02.40.32.02.49	11/03/2022 12/03/2022	16h00 – 20h00 09h00 – 12h00
Les Bourdonnières Rue de la Perrière Nantes	02.40.34.02.60.	05 mars	
Louis Jacques Goussier 20 rue du Château de Rezé Rezé	02.40.32.44.00	Vendredi 04 mars Samedi 05 mars	17h30 – 20h00 09h00 – 12h00
Les Savarières 5 Avenue de Glinde St Sébastien/Loire	02.51.79.01.21	28 et 29 janvier	virtuel

Portes ouvertes Lycées généraux et technologiques

Albert Camus – 11 Rue E. Coutan Nantes	02.51.80.64.64.	Vendredi 1 ^{er} avril Samedi 2 avril	18h à 20h 9h à 12h
Carcouët - 115 Bd du Massacre Nantes	02.40.16.18.18.	Samedi 5 mars	9h00 à 14h00
Clemenceau 1 Rue Clemenceau Nantes	02.51.81.86.10.	Samedi 26 février	9h à 12h
Guisthau 3 Rue du Boccage Nantes	02.51.84.82.20.	Vendredi 25 mars Samedi 26 mars	18 à 20h 9h à 12h
Gaspard Monge La Chauvinière 2 Rue de la Fantaisie Nantes	02.40.16.71.00.	Vendredi 25 février Samedi 26 février	17h à 20h 9h à 12h30
Jules Verne 1 Rue du Gal Meusnier Nantes	02.40.12.27.12.	Samedi 22 janvier	9h à 12h
La Colinière 129 Rue du Landreau Nantes	02.40.93.93.33.	Samedi 26 février	9h à 15h
Livet 16 Rue Dufour Nantes	02.51.81.23.23.	Samedi 26 février	9h à 16h
Nelson Mandela 10 Rue P. Vidal-Naquet Nantes	02.51.72.86.60.	Vendredi 11 mars Samedi 12 mars	18H à 21H 9H à 13H
Honoré d'Estienne d'Orves 16-18 Rue de la Mainguais Carquefou	02.28.34.20.70.	Samedi 5 mars	9h à 13h
Nicolas Appert 24 Avenue de la Cholière Orvault	02.51.78.22.00.	Samedi 26 février	9h à 15h30
Jules Rieffel 5 Rue de la Syonnière St Herblain	02.40.94.99.30.	Vendredi 28 janvier Samedi 29 janvier Vendredi 11 mars Samedi 12 mars	17h à 20h 8h30 à 12h30 17h à 20h 8h30 à 12h30